

PROMOPHARM SA

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB

Société Anonyme au capital de 100.000.000,00 de Dirhams Siège social et usine:
Zone Industrielle du Sahel - Rue N° 7 - B.P. 96/97 - 26 400 HAD-SOUALEM Registre de commerce N° 1513 BERRECHID
Responsable de Déontologie et de la Communication financière : Said El Bouachi : Selbouachi@hikma.com
Web site : www.promopharm.co.ma

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculée au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **20 juin 2024 à 10 h** au **siège social de Promopharm**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2023 ;**
2. **Lecture et approbation du Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023 ;**
3. **Lecture et approbation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;**
4. **Lecture et approbation du Rapport du comité d'audit ;**
5. **Lecture et approbation des comptes et opérations de l'exercice 2023 ;**
6. **Quitus aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;**
7. **Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;**
8. **Fixation des jetons de présence ;**
9. **Constatation de la fin du mandat des Administrateurs**
10. **Renouvellement du mandat des Administrateurs**
11. **Pouvoir pour formalités légales.**

Tout changement concernant les modalités (lieu et l'heure) de tenue de ladite Assemblée Générale Ordinaire seront précisés dans un communiqué spécial qui sera publié dans un journal d'annonces légales, et aussi sur le site web institutionnel de **PROMOPHARM**.

Modalités de participation :

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront téléchargeables sur le site de la société : www.promopharm.co.ma.
Les actionnaires trouveront ci-dessous le projet de résolutions proposées à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale sur simple justification de **son identité et de la propriété de ses actions**.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée Générale, déposer au siège social de la Société, cinq (5) jours au plus avant de la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Par voie de Visioconférence:

Ainsi, les actionnaires souhaitant participer par visioconférence, sont priés d'adresser leur demande de participation par email à l'adresse Selbouachi@hikma.com et ce en joignant copie des documents suivants :

- Carte d'identité nationale de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
- Délégation de pouvoir du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
- Attestation de blocage constatant l'inscription en compte des titres.

Une confirmation écrite contenant un lien redirigeant vers la Visioconférence ainsi qu'un numéro pour tout besoin d'assistance technique sera envoyé à chaque participant une demi-heure avant la tenue de l'assemblée.

Par voie du vote à Distance :

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront retourner le formulaire unique de pouvoir et de vote à distance, téléchargeable sur le site de la société www.promopharm.co.ma, **au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion.**

Il est entendu que l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer par voie de Visioconférence à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les **dix (10) jours qui suivent cet avis**, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

PROMOPHARM SA

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB

Société Anonyme au capital de 100.000.000,00 de Dirhams Siège social et usine:
Zone Industrielle du Sahel - Rue N° 7 - B.P. 96/97 - 26 400 HAD-SOUALEM Registre de commerce N° 1513 BERRECHID
Responsable de Déontologie et de la Communication financière : Said El Bouachi : Selbouachi@hikma.com
Web site : www.promopharm.co.ma

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024 PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Comité d'Audit sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **56.897.946,82 MAD**.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes de leurs gestions pour l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2023 :

Résultat Net de l'exercice	56.897.946,82 MAD
Affectation en report à nouveau	56.897.946,82 MAD

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2023, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

Capital social	100.000.000,00 MAD
Réserve légale	10 000 000,00 MAD
Réserves D'investissement	56.757.190,98 MAD
Report à Nouveau	309.008.591,19 MAD

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 540.285,71 MAD, le montant brut alloué au conseil d'administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale laisse au Conseil d'administration le soin de répartir cette somme entre lesdits membres dans les proportions que le Conseil d'administration jugera convenables.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de l'arrivée à terme du mandat des Administrateurs sortants suivants :

- Monsieur Mazen Samih DARWAZEH,
- Monsieur Ma'moon AL ARAIDEH,
- HIKMA MENA FZE,
- HIKMA INVESTMENT LLC,
- HIKMA PHARMACEUTICALS LLC,
- ARAB MANUFACTURING COMPANY Co, LTD,
- Madame Asma AZIZ ALAOUI en qualité d'administrateur indépendant,
- Monsieur Issam EL MAGUIRI en qualité d'administrateur indépendant,
- Monsieur Khalid JANAHI en qualité d'administrateur indépendant.

DIXIEME RESOLUTION :

Le Président propose aux actionnaires de renouveler le mandat des administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, en qualité d'Administrateurs pour une durée de six (6) années, laquelle prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2029**.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte, à toutes fins utiles, que le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit :

- Monsieur MAZEN SAMIH DARWAZEH en qualité d'administrateur à titre individuel.
- Monsieur MA'MON AL ARAIDEH en qualité d'administrateur à titre individuel.
- HIKMA MENA FZE, société anonyme de droit émirati, au capital social de 180 000 000 de Dollars US, sise au : Oberoi Centre, Level 15, Business Bay, P.O. Box: 36282, Dubai, Emirates Arabes Unis et immatriculée au Registre du Commerce de Jebel Ali Free Zone sous le numéro 148754.
- HIKMA INVESTMENT LLC, société anonyme à responsabilité limitée de droit jordanien, au capital social de 17 800 000 de Dinars Jordaniens, sise au : Industriel Area, Bayader Wadi El Seer, P.O Box 182400, Amman, Jordanie et immatriculée au Registre du Commerce de Jordanie sous le numéro 2358.
- HIKMA PHARMACEUTICALS LLC, société anonyme à responsabilité limitée de droit jordanien, au capital social de 2 980 000 de Dinars Jordaniens, sise au : Industriel Area, Bayader Wadi El Seer, P.O Box 182400, Amman, Jordanie et immatriculée au Registre du Commerce de Jordanie sous le numéro 475.
- ARAB MANUFACTURING COMPANY Co, LTD, société anonyme de droit jordanien, au capital social de 20 000 000 de Dinars Jordaniens, sise au : P.O Box42, Sult Jordanie et immatriculée au Registre du Commerce de Jordanie sous le numéro 646.
- Madame ASMA AZIZ ALAOUI en qualité d'administrateur indépendant.
- Monsieur ISSAM EL MAGUIRI en qualité d'administrateur indépendant.
- Monsieur KHALED JANAHI en qualité d'administrateur indépendant.

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale qu'un conseil d'administration sera convoqué prochainement et ce dans les conditions de l'article 21 des statuts de PROMOPHARM SA.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION